

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009

ECHANGE DE TERRAINS BRUCHET / COMMUNE :

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 juin, le Maire exposait à l'assemblée la demande de Mr BRUCHET Daniel et de Mme BITARD Joëlle demeurant à Ougney-Les-Champs, Impasse de la Source Bleue, concernant un échange de terrain contre un passage de 5 m 50 sur environ 35 mètres de long.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à neuf voix pour et une contre l'échange de terrain avec Mr BRUCHET Daniel et Mme BITARD Joëlle.

La Commune s'engage à réaliser le chemin ainsi qu'une murette de soutènement le long de la propriété des demandeurs dans le courant de l'année 2010.

La moitié des frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Mr BRUCHET Daniel et Mme BITARD Joëlle.

CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET D'ACCESSIBILITE :

Le Maire expose au conseil municipal que suite à la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH), chaque commune de ce groupement de commande est chargée de suivre l'élaboration de son plan de mise en accessibilité une fois que le bureau d'études sera choisi.

Chaque commune doit constituer en tant que maître d'ouvrage son propre comité de pilotage qui est chargé du suivi, de l'étude et doit être constitué :

- De plusieurs représentant de la maîtrise d'ouvrage :
 - **Mr VIENNET Bernard, Mr TROUILLOT Francis, Mr DURANDE Patrice et Mme ROULLIER Sylvie, Mr GAUTHIER Jean-Yves.**
- d'un représentant de la C.C.V.A. : **Mr GAUVAIN Victor**
- d'un représentant de la DDEA (Conseil aux communes) : **Mr HALLE Laurent.**

L'étude se compose de 3 phases bien distinctes :

- **Phase 1** : « Sensibilisation – montage de l'étude » (définition du périmètre d'étude et des cheminements prioritaires)
- **Phase 2** : « réalisation du diagnostic »
- **Phase 3** : « Elaboration du plan de mise en accessibilité »

La durée contractuelle de la mission, comprenant les 3 phases d'étude, **ne devra pas excéder 6 mois par commune donc l'engagement de participation des membres du comité de pilotage sera donc au maximum de 6 mois.** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A OUGNEY-LA-ROCHE :

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr et Mme DUVERNOY Frédéric, demeurant à Ougney-La-Roche, Rue du Rechandet souhaitent acquérir la parcelle située en face de leur propriété « aux abords du Doubs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à la majorité de vendre ce terrain.

PROTECTION DES CAPTAGES :

Suite à la réunion du 27 octobre 2009, il est ressorti qu'il était nécessaire d'acheter le terrain de la source et d'effectuer une étude de protection des captages qui est actuellement en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits